



Marignane, mercredi 28 février 2024

De la méfiance à la confiance !!!

Depuis le 1^{er} janvier 2024, date d'entrée en vigueur des accords RELOAD, les salariés d'Airbus Helicopters doivent réapprendre à organiser leur temps de travail selon qu'ils sont dans un milieu de production ou hors production.

Pour cela, la Direction d'Airbus Helicopters met en place les outils et les moyens associés, afin que chaque salarié, chaque collaborateur et chaque manager puissent organiser au mieux le travail suivant son environnement.

La **CFE-CGC** constate depuis, « qu'il y a loin de la coupe aux lèvres », c'est-à-dire, entre l'accord signé et sa mise en application par la Direction d'Airbus Helicopters.

Alors que nos accords prônent la confiance entre managers et salariés, les outils nécessaires au suivi du temps de travail n'apportent que méfiance et incompréhension.

- Des salariés font leur propre fichier de suivi de leur temps de travail.
- Des managers passent trop de temps pour le suivi des heures réalisées par leur équipe car pas de compteur spécifique pour suivre les +/-.
- La ½ heure de pause supprimée dans le TTE des horaires spéciaux (2x8, 3x8, ...).
- L'interdiction de faire des heures excédentaires si souhait de récupération.
- Horaires en ½ journées définis unilatéralement par la Direction.
- Différence des fiches de paie 2023 vs 2024 sans explications (formule de calcul).
- Modification des appointements Non Cadres Forfaités (fiche de paie + salaire annuel outils) sans communication ni explication.
- Non intégration de la journée des santons pour la population Cadre (L5, L4).
- ...

La **CFE-CGC** rappelle à la Direction d'Airbus Helicopters qu'elle est la seule responsable de cette situation. Les organisations syndicales signataires de l'accord n'ont jamais été invitées à échanger sur sa mise en application, prérogative exclusive de la Direction.

La CFE-CGC pose alors les questions : qui fait quoi ? Qui ordonne quoi ?

Airbus Helicopters a des spécificités liées à des accords d'entreprise toujours en vigueur et qui doivent s'appliquer malgré RELOAD. (Exemple nos accords 2x8, 3x8, ...)

C'est la première fois que la manière de déployer un accord met en tension le triptyque Managers, Salariés, RH.

La **CFE-CGC** met en garde la Direction sur les dérives que peut engendrer un accord mal appliqué avec, en fin d'année, des décisions prises à l'encontre des salariés qui auraient mal maîtrisé leur temps de travail.

La **CFE-CGC** rappelle que nos accords doivent permettre à l'entreprise d'avoir un modèle industriel équilibré entre un volet social de qualité et une activité industrielle répondant aux enjeux économiques.

Si, sur le fond, la **CFE-CGC** partage cette vision puisque signataire de l'accord, elle reste très perplexe sur la forme voulue par la Direction qui ne reflète en rien la philosophie de cet accord.

La **CFE-CGC** demande à la Direction d'Airbus Helicopters qu'elle reprenne rapidement la main afin de garantir, à l'ensemble de notre communauté de travail, la sérénité et le sérieux dans la maîtrise des sujets qui lui appartiennent.

Retrouvons rapidement la confiance au détriment de la méfiance !!!

S'opposer parfois Construire souvent Proposer toujours



Disponible sur
App Store

DISPONIBLE SUR
Google play